

STATISTIQUES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Bretagne 2019



RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION :

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Bretagne

SOMMAIRE

Introduction.....	4
Les chiffres clés 2019	5
Le contexte des risques professionnels en Bretagne	6
Les accidents du travail.....	10
Les accidents de trajet.....	14
Les maladies professionnelles	16
Zoom sur les troubles musculo-squelettiques (TMS).....	20
Annexes.....	21

LES CHIFFRES CLÉS 2019



Indice de fréquence:

41,5 ‰



Coût global:

345 744 668 €

Salariés:

890 292



Sections d'établissement:

110 577

INTRODUCTION

Ce document présente les résultats statistiques des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles recensés en Bretagne pour l'année 2019, pour les entreprises relevant du régime général de la Sécurité sociale.

Réalisées grâce aux données annuelles fournies par le système informatique SNTRP, ces statistiques sont un outil indispensable à la direction des risques professionnels de la Carsat Bretagne pour conduire les actions de prévention.

Cette brochure peut aussi vous aider dans la définition de votre propre politique de prévention.

Remarque importante :

Les statistiques ci-dessous sont de deux sources : technologiques ou financières.

Le dénombrement des sinistres en statistiques financières exclut les recours : lorsqu'un recours (contre un tiers) a confirmé la non-responsabilité de l'employeur, alors l'AT ou MP concerné est décompté du dénombrement des sinistres.

Les statistiques technologiques, quant à elles, prennent en compte l'ensemble des accidents et maladies professionnelles quelle que soit l'issue des recours.

Ces deux logiques expliquent les écarts que vous pourrez constater entre certains tableaux.

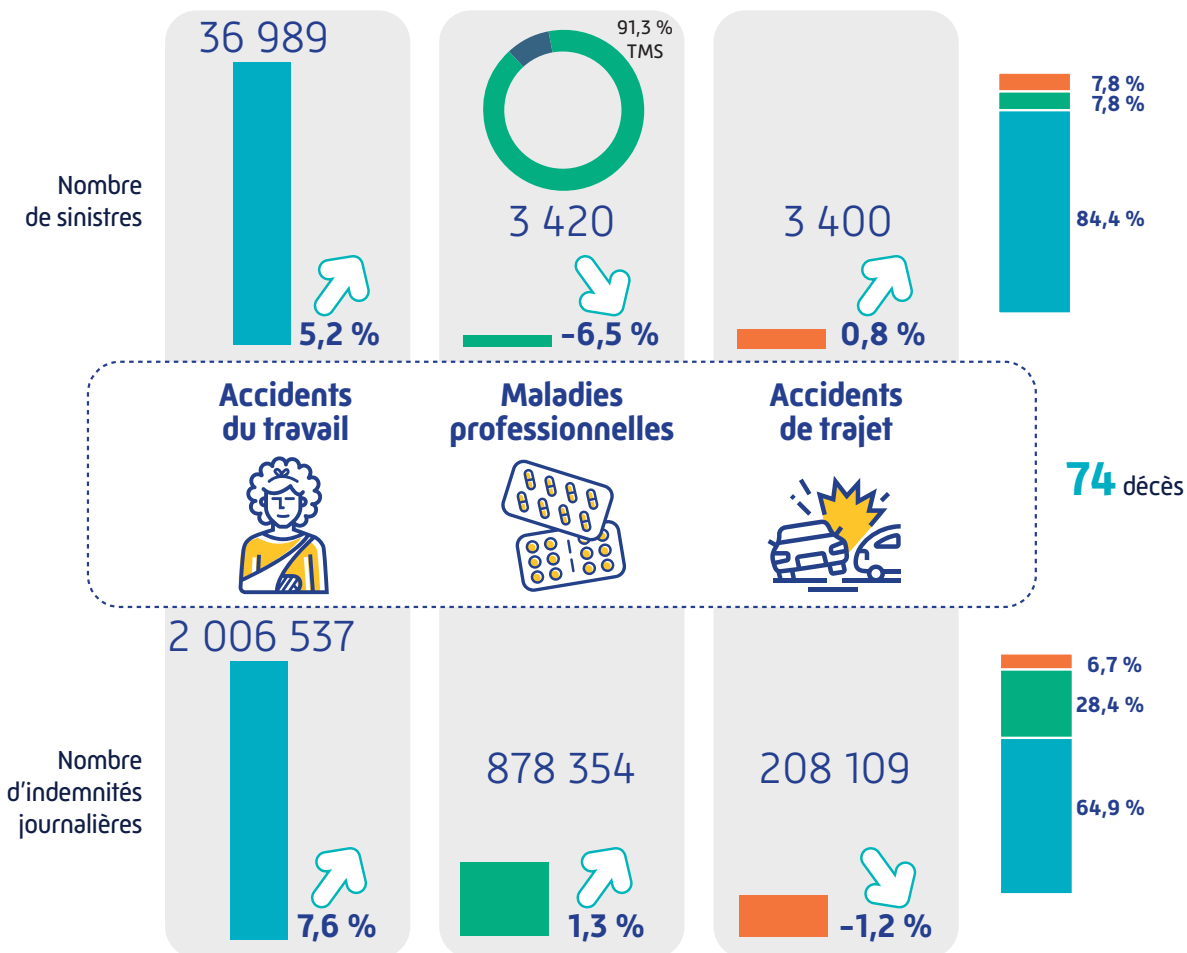
La Déclaration Sociale Nominative (DSN), est en application depuis janvier 2018 et cela a créé une rupture dans nos séries statistiques par le changement des règles de calcul des effectifs salariés et heures travaillées.

Le nombre d'heures travaillées intègre désormais les périodes de congés.

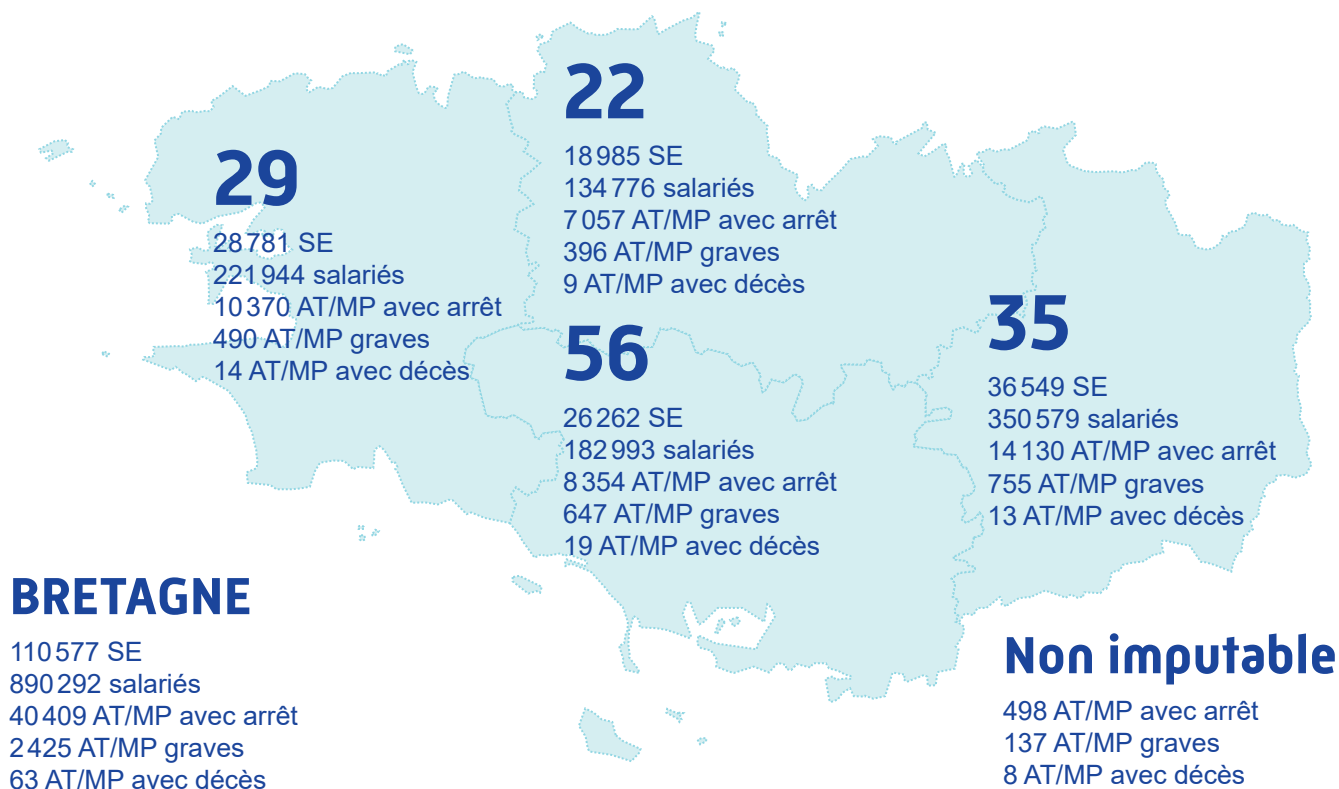
Les effectifs salariés prennent désormais en compte les contrats courts, seuls les salariés présents en fin de trimestres étaient comptabilisés avec le précédent mode de décompte.

Ces deux modifications impactent à la hausse les heures travaillées et effectifs. Au niveau national, deux restitutions sont présentées, une avec recalcul permettant la comparaison avec les années antérieures et une avec les données brutes.

Au niveau Bretagne, la variation est difficilement quantifiable, la comparaison avec les années précédentes est impossible pour les effectifs, les heures travaillées ainsi que les éléments statistiques qui en découlent (Indice et Taux de Fréquence, Indice et taux de Gravité).



La répartition départementale des Sections d'établissements (SE), salariés, AT/MP



LE CONTEXTE DES RISQUES PROFESSIONNELS EN BRETAGNE

La typologie des entreprises bretonnes par CTN

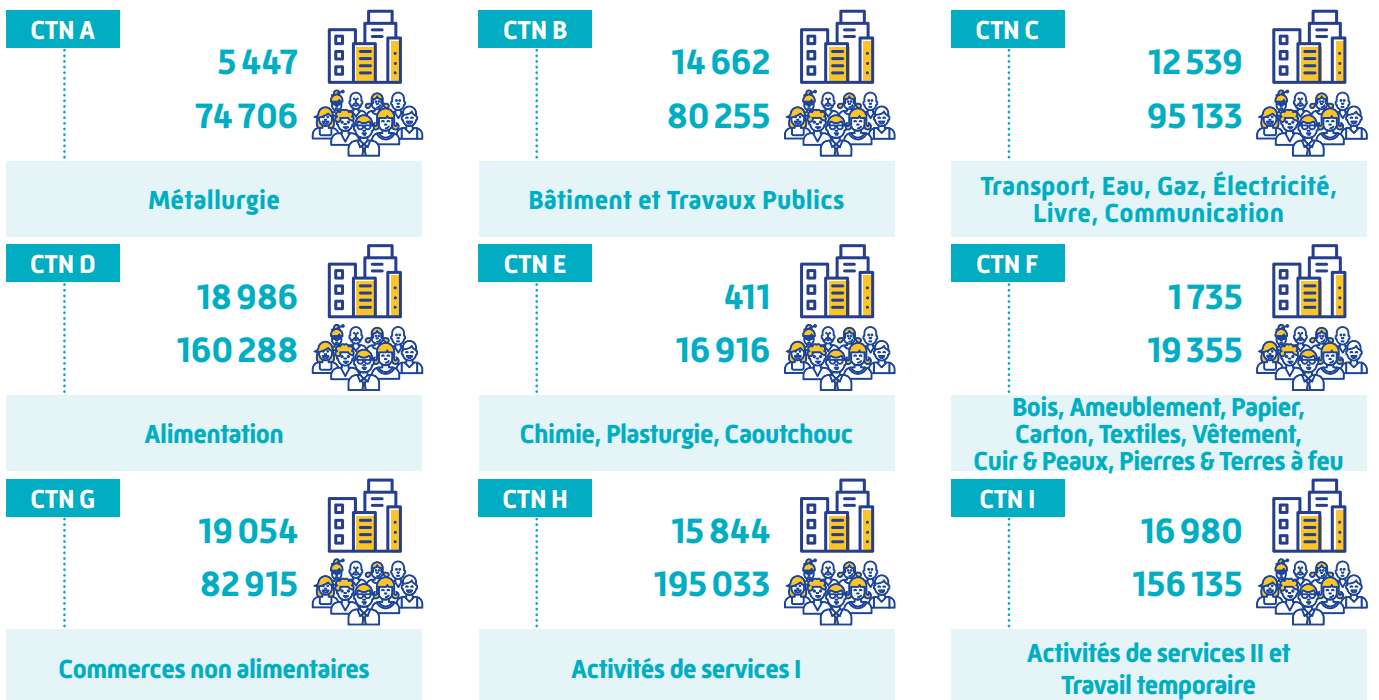
Les entreprises :

Définition entreprise, établissement, Section d'Établissement

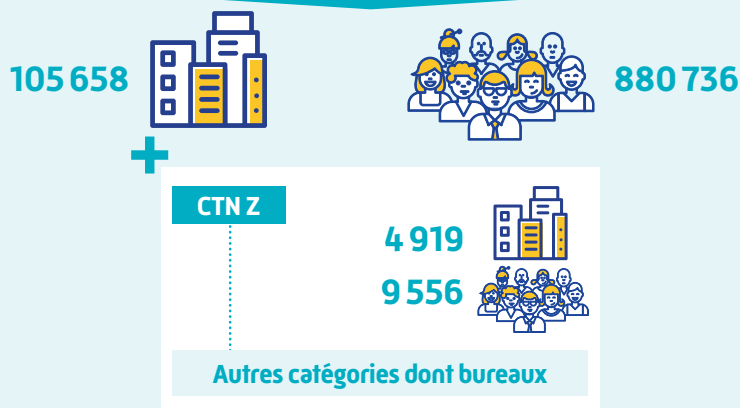
- Une entreprise se caractérise par son numéro de SIREN (9 chiffres).
- Une entreprise peut posséder plusieurs établissements.
- Un établissement se distingue par son adresse et son numéro de SIRET (14 chiffres).
- La Section d'Établissement (SE) correspond à un risque dans l'établissement.

Chaque risque est associé à un Comité Technique National (CTN). Les CTN regroupent des branches ou groupes de branches d'activité. Ces comités centralisent et étudient les statistiques concernant leurs branches de production respectives.

Répartition des sections d'établissement et salariés par CTN



TOTAL 9 branches



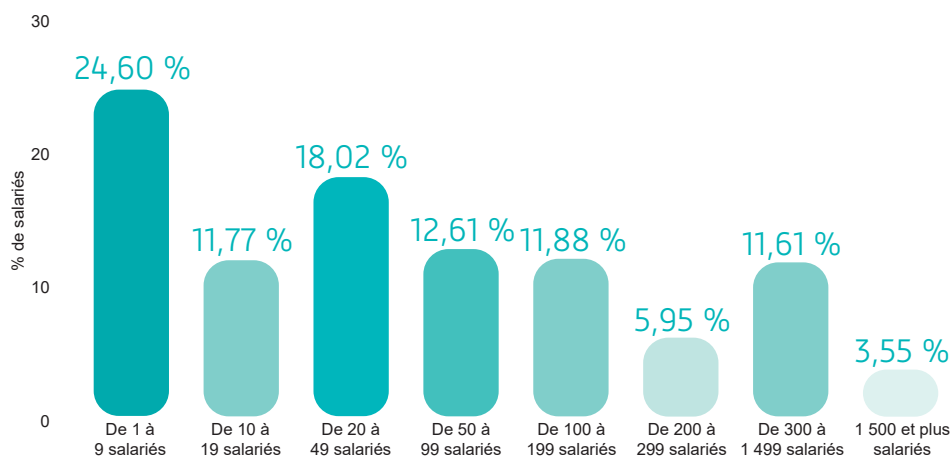
TOTAL



Les secteurs d'activité pris en compte correspondent aux Comités Techniques Nationaux (CTN).

Les salariés :

La répartition des salariés par taille d'établissements



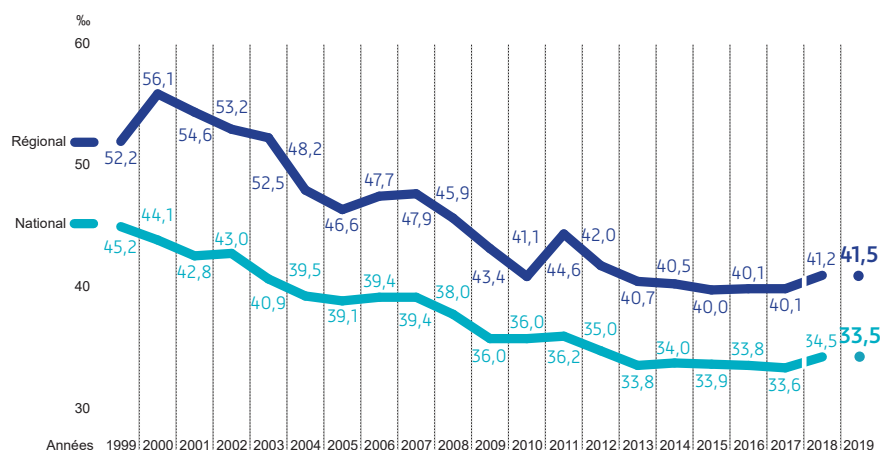
L'évolution globale des accidents du travail

Évolution de l'indice de fréquence national et régional des accidents du travail avec arrêt 1999/2019

Évolution de l'indice de fréquence

L'évolution de l'indice de fréquence est donnée à titre indicatif (rupture liée à la DSN en 2018).

NOTA: cet indice de fréquence régional moyen ne prend pas en compte, à partir de 1999 (année de modification du nombre de CTN) le CTN Z (autres catégories dont bureaux), de façon à éviter les effets des fortes variations du nombre de salariés de ce CTN.

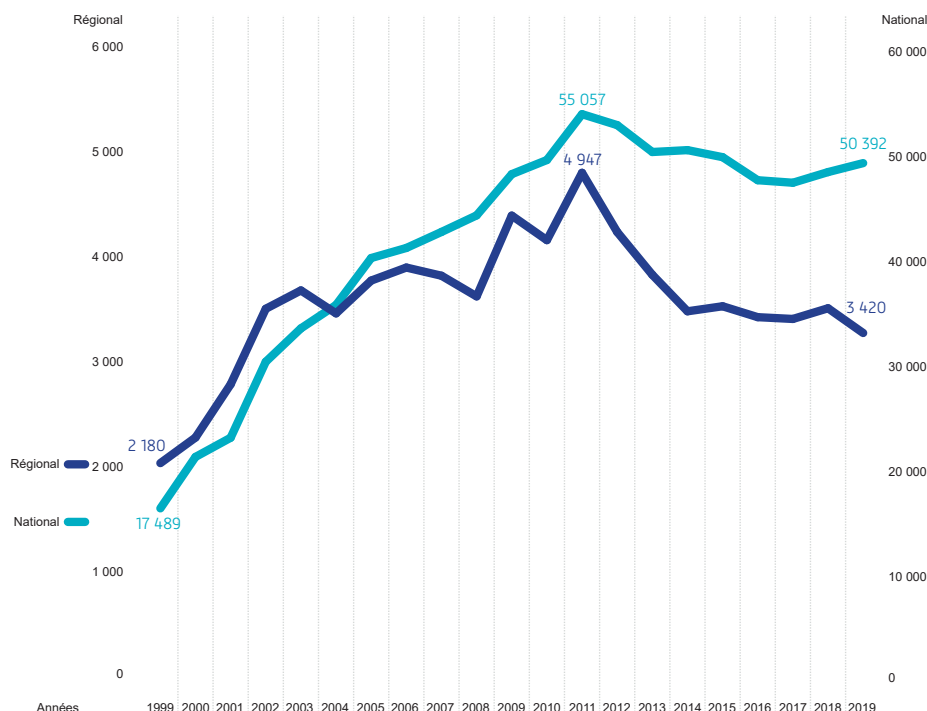


L'évolution globale des maladies professionnelles

Évolution du nombre national et régional des maladies professionnelles 1999/2019



Évolution des maladies professionnelles

Nous constatons une baisse puisque l'on passe de 3 656 à 3 420 maladies professionnelles en 1^{er} versement, soit une diminution de 6,5 %.



Les coûts globaux des accidents du travail et des maladies professionnelles

Coûts des sinistres AT/MP en 2019

	AT/MP 	TRAJET 
Nombre de sinistres en 1 ^{er} versement	39 960	3 400
Nombre de sinistres avec IP < 10 %	1 412	88
Nombre de sinistres avec IP > = 10 %	811	77
Nombre de décès	55	11
Coûts globaux des sinistres en 1^{er} versement	162 586 826 €	11 884 603 €
Coûts globaux des sinistres graves	129 020 788 €	16 917 939 €
Coûts globaux	291 607 614 €	28 802 542 €

Ne sont pas pris en compte : les comptes globaux et les frais non imputables. Les bureaux sont pris en compte.



Remarque :

Les coûts des accidents avec arrêt ne prennent en compte que les prestations pour incapacité temporaire (montants des indemnités journalières, frais médicaux, frais pharmaceutiques, frais d'hospitalisation) et ne concernent que les accidents avec arrêt.

Les coûts des accidents graves ne prennent en compte que les rentes [montants des indemnités en capitaux, capitaux avec incapacités permanentes (IP), capitaux décès] et ne concernent que les accidents avec IP et les décès.



Les accidents du travail et maladies professionnelles par CTN

Répartition des coûts AT/MP par CTN

CTN	Prestation pour incapacités temporaires	Indemnités en capital	Capitaux pour incapacités permanentes	Capitaux décès
A Métallurgie	12 046 036 €	285 239 €	12 658 131 €	4 027 450 €
B Bâtiment et Travaux Publics	27 483 127 €	568 646 €	21 680 264 €	9 785 870 €
C Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	21 537 751 €	365 379 €	10 691 628 €	5 175 690 €
D Alimentation	39 383 174 €	805 031 €	11 901 409 €	1 727 526 €
E Chimie, caoutchouc, plasturgie	3 165 634 €	71 224 €	4 446 879 €	575 842 €
F Bois, ameublement, papier-carton, textiles, vêtement, cuirs et peaux et pierres et terres à feu	4 852 534 €	139 023 €	5 708 755 €	1 724 082 €
G Commerces non alimentaires	9 055 344 €	155 376 €	9 175 178 €	1 149 962 €
H Services I	9 890 435 €	214 209 €	5 245 856 €	2 301 646 €
I Services II	34 720 010 €	695 417 €	13 189 142 €	3 837 226 €
Z Autres catégories hors bureaux	432 913 €	11 405 €	131 461 €	575 842 €
Bureaux	19 868 €	- €	- €	- €
TOTAL	162 586 826 €	3 310 949 €	94 828 703 €	30 881 136 €
AT/MP Comptes globaux	3 471 817 €	151 809 €	17 109 316 €	4 601 570 €
AT Trajet	11 884 603 €	187 242 €	10 399 879 €	6 330 818 €
TOTAUX	177 943 246 €	3 650 000 €	122 337 898 €	41 813 524 €
TOTAL GÉNÉRAL	345 744 668 €			

Le coût global général 2019 (345 744 668 €) augmente d'environ 12,2 % par rapport au coût global général de 2018.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Le nombre total d'accidents du travail avec arrêt augmente sensiblement de 5,2 % en 2019 par rapport à 2018.

Évolution des données "accidents du travail"

	2016	2017	2018	2019
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	33 106	34 632	35 157	36 989
Nombre d'accidents du travail graves	1 216	1 164	1 115	1 302
Nombre de décès	32	24	29	46
Nombre de journées perdues	1 720 347	1 766 913	1 864 566	2 006 537

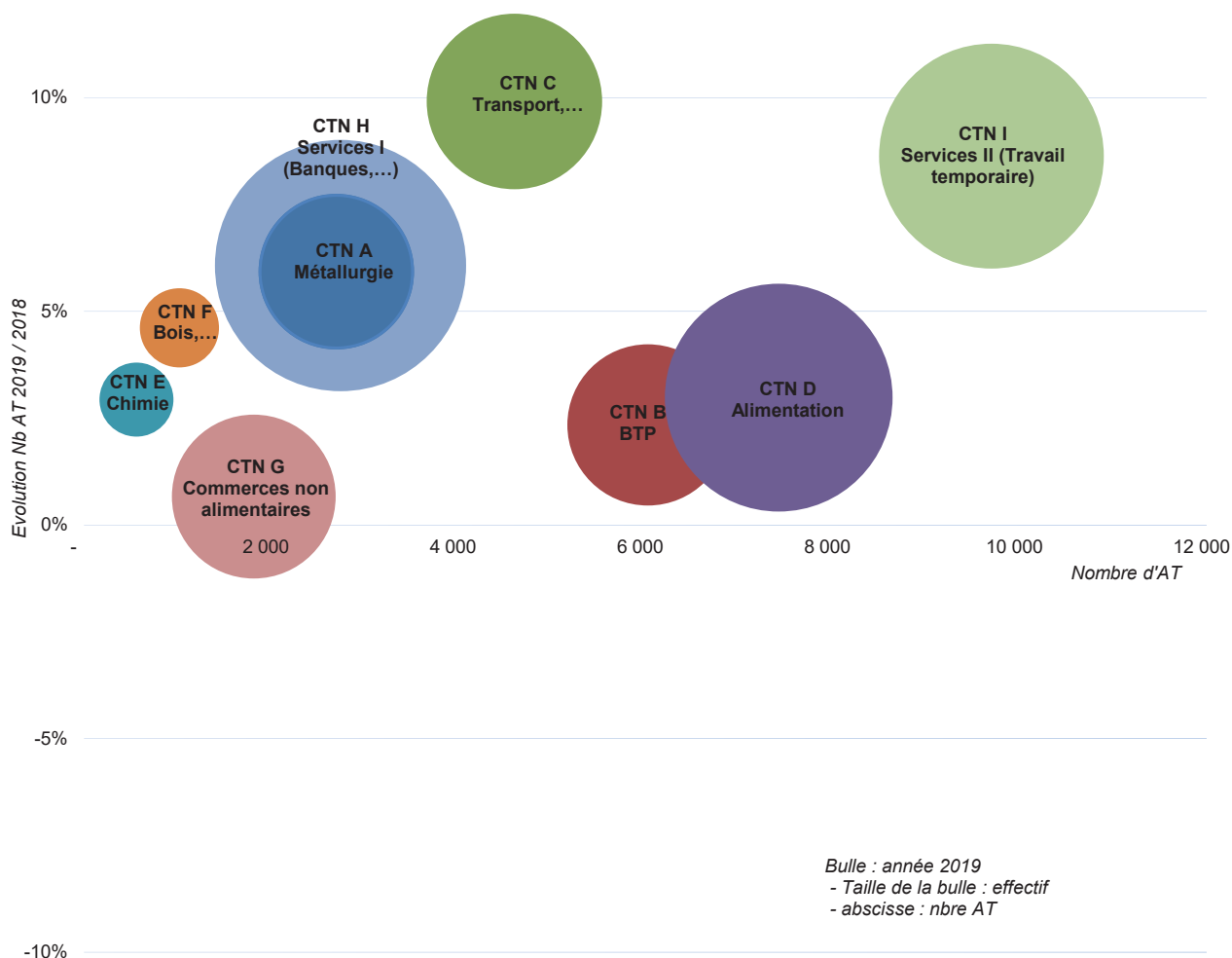
En moyenne, le nombre de journées perdues par accident du travail est de l'ordre de 54 jours.

Les accidents du travail par CTN



CTN	Nombre de salariés	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	Nombre d'accidents du travail graves	Nombre d'accidents mortels	IF (‰)	IF avec IP (‰)
A Métallurgie	74 706	2 697	82	3	36,10	1,10
B Bâtiment et Travaux Publics	80 255	6 028	241	12	75,11	3,00
C Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	95 133	4 601	180	8	48,36	1,89
D Alimentation	160 288	7 426	214	3	46,33	1,34
E Chimie, caoutchouc, plasturgie	16 916	561	19	1	33,16	1,12
F Bois, ameublement, papier-carton, textiles, vêtement, cuirs et peaux et pierres et terres à feu	19 355	1 020	50	3	52,70	2,58
G Commerces non alimentaires	82 915	1 815	69	2	21,89	0,83
H Services I	195 033	2 742	98	3	14,06	0,50
I Services II	156 135	9 700	315	8	62,13	2,02
TOTAL DES CTN A À I	880 736	36 590	1 268	43	41,54	1,44
Z Autres catégories dont bureaux	9 556	399	34	3		
TOTAL	890 292	36 989	1 302	46		

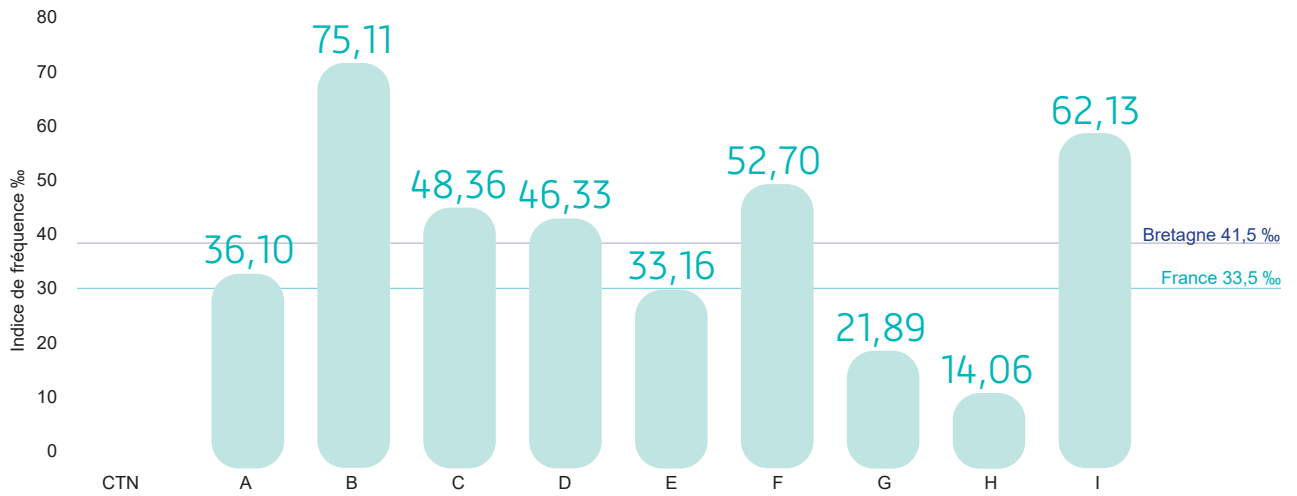
Nombre d'accidents du travail et évolution entre 2018 et 2019 par CTN



La figure ci-dessus permet de retrouver et de compléter ces résultats en positionnant les CTN suivant le nombre d'accidents du travail 2018 et en fonction de l'évolution de celui-ci entre 2018 et 2019.

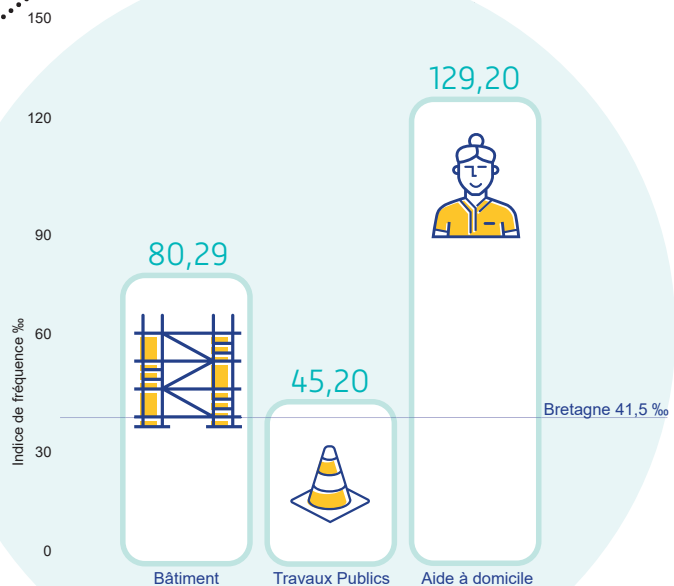
L'indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt par CTN

Le calcul de l'indice de fréquence des AT avec arrêt comptabilise le nombre d'arrêts sans prendre en compte leur durée.

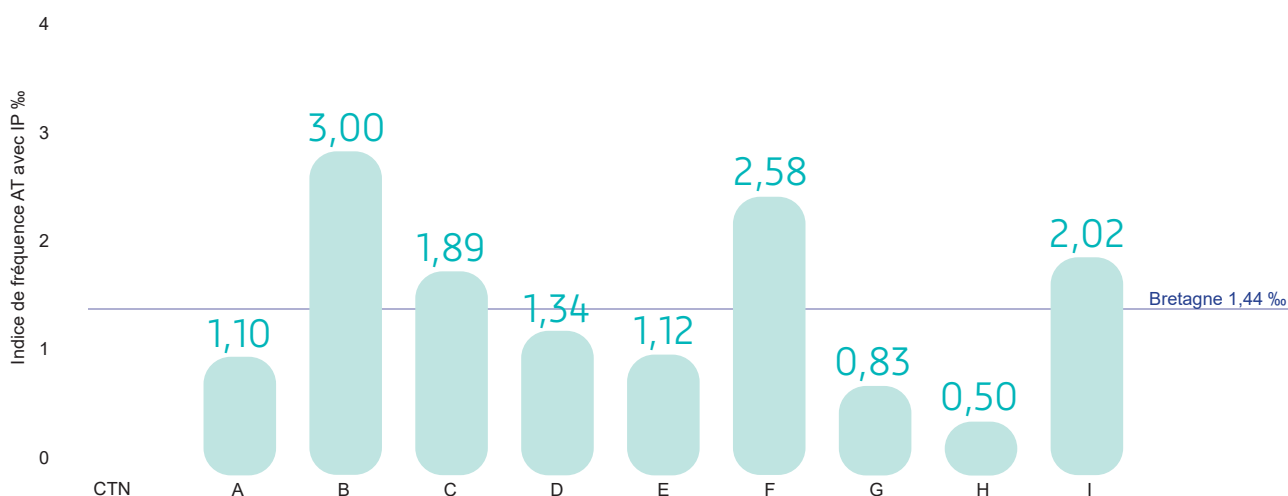


Zoom activité

Indice de fréquence AT avec arrêt

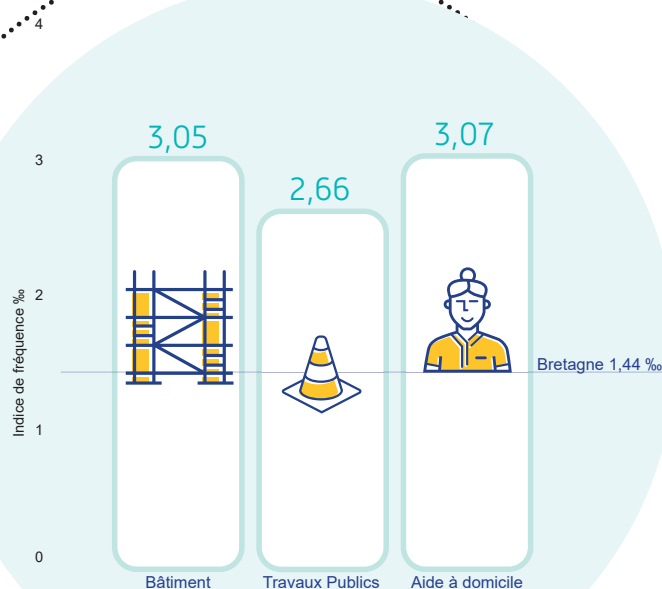


L'indice de fréquence des accidents du travail avec IP par CTN



Indice de fréquence AT avec incapacité permanente

Zoom activité



	NAF	Libellé NAF
Travaux Publics - CTN B	4211Z	Construction de routes et autoroutes
	4212Z	Construction de voies ferrées de surface et souterraines
	4213A	Construction d'ouvrages d'art
	4213B	Construction et entretien de tunnels
	4221Z	Construction de réseaux pour fluides
	4222Z	Construction de réseaux électriques et de télécommunications
	4291Z	Construction d'ouvrages maritimes et fluviaux
	4299Z	Construction d'autres ouvrages de génie civil n.c.a.
	4312A	Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires
	4312B	Travaux de terrassement spécialisés ou de grande masse
	4313Z	Forages et sondages
	4321B	Travaux d'installation électrique sur la voie publique
	4399D	Autres travaux spécialisés de construction
Bâtiment	Tout le CTN B sauf les NAF Travaux Publics	
Aide à domicile	Numéro de risque : 853AB Services d'aide sociale à domicile (auxiliaires de vie, aides ménagères...)	

LES ACCIDENTS DE TRAJET

Évolution des données "Accidents de trajet"

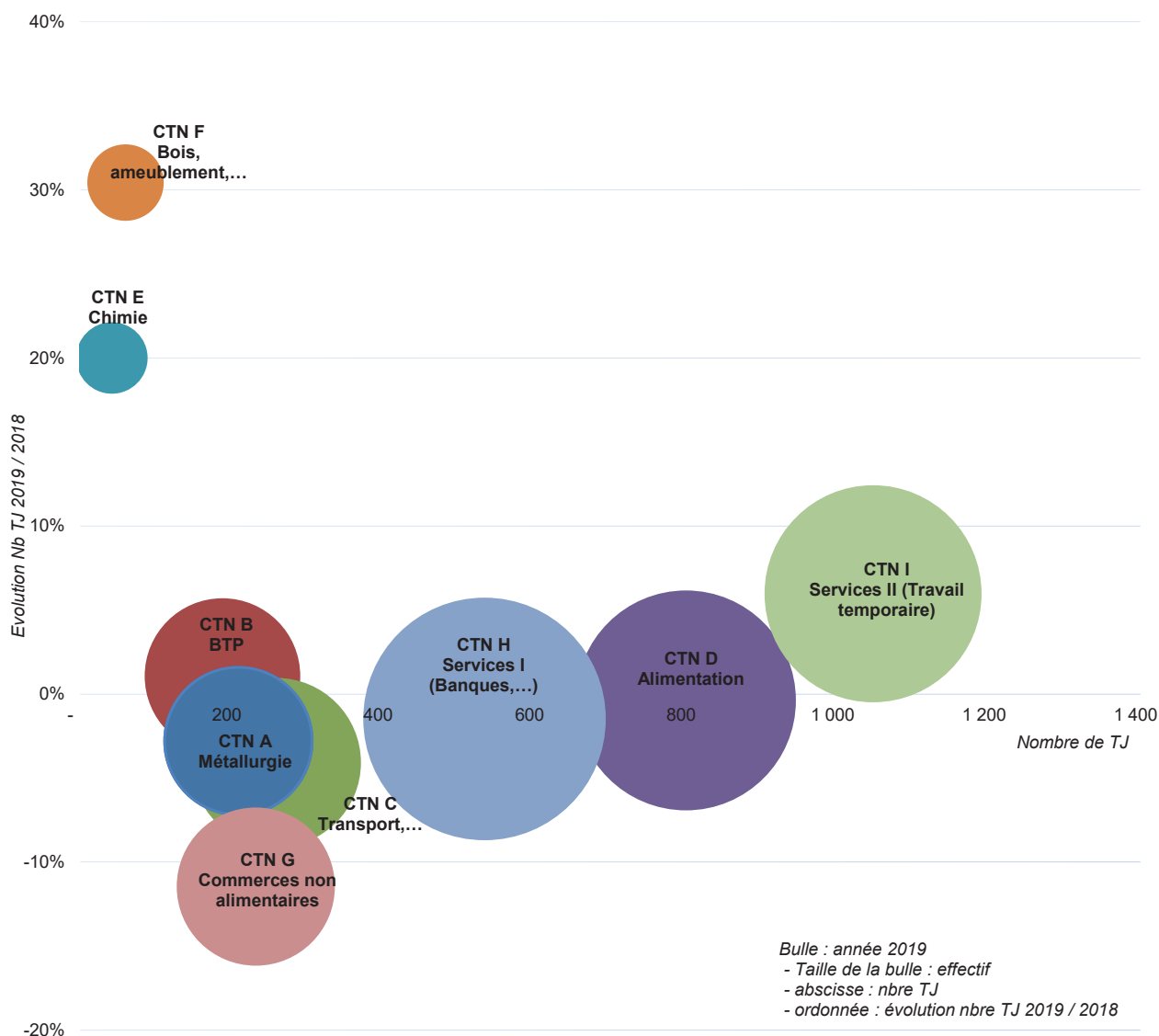
	2016	2017	2018	2019
Nombre d'accidents du travail avec arrêt	3 052	3 410	3 373	3 400
Nombre d'accidents du travail graves	154	156	127	176
Nombre de décès	16	6	10	11
Nombre de journées perdues	184 280	195 102	210 724	208 109



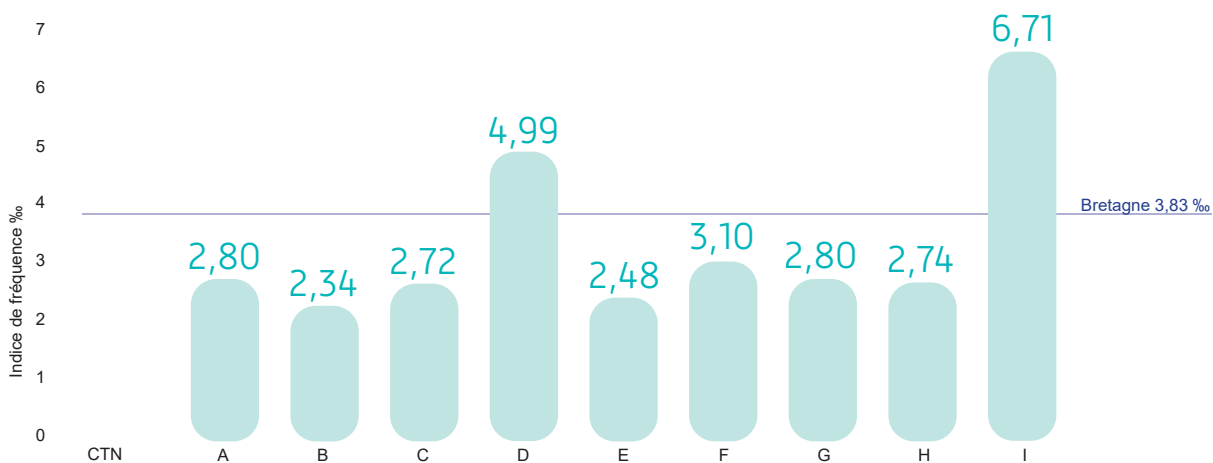
Les accidents de trajet par CTN

CTN	Nombre de salariés	Nombre d'accidents du travail avec arrêt	Nombre d'accidents du travail graves	Nombre d'accidents mortels	IF (‰)
A Métallurgie	74 706	209	16	1	2,80
B Bâtiment et Travaux Publics	80 255	188	8	1	2,34
C Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	95 133	259	18	-	2,72
D Alimentation	160 288	800	32	3	4,99
E Chimie, caoutchouc, plasturgie	16 916	42	7	-	2,48
F Bois, ameublement, papier-carton, textiles, vêtement, cuirs et peaux et pierres et terres à feu	19 355	60	3	-	3,10
G Commerces non alimentaires	82 915	232	16	1	2,80
H Services I	195 033	534	21	1	2,74
I Services II	156 135	1 047	52	4	6,71
TOTAL DES CTN A À I	880 736	3 371	173	11	3,83
Z Autres catégories dont bureaux	9 556	29	3	-	
TOTAL	890 292	3 400	176	11	

Nombre d'accidents de trajet et évolution entre 2018 et 2019 par CTN



Indice de fréquence des accidents de trajet par CTN



LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Évolution des données "Maladies professionnelles" (MP)

	2016	2017	2018	2019
Nombre de MP ayant donné lieu à un 1 ^{er} versement	3 571	3 554	3 656	3 420
Nombre de MP incapacité permanente	936	1 006	973	1 123
Nombre de décès	27	15	28	17
Nombre de journées perdues	800 556	785 278	867 360	878 354

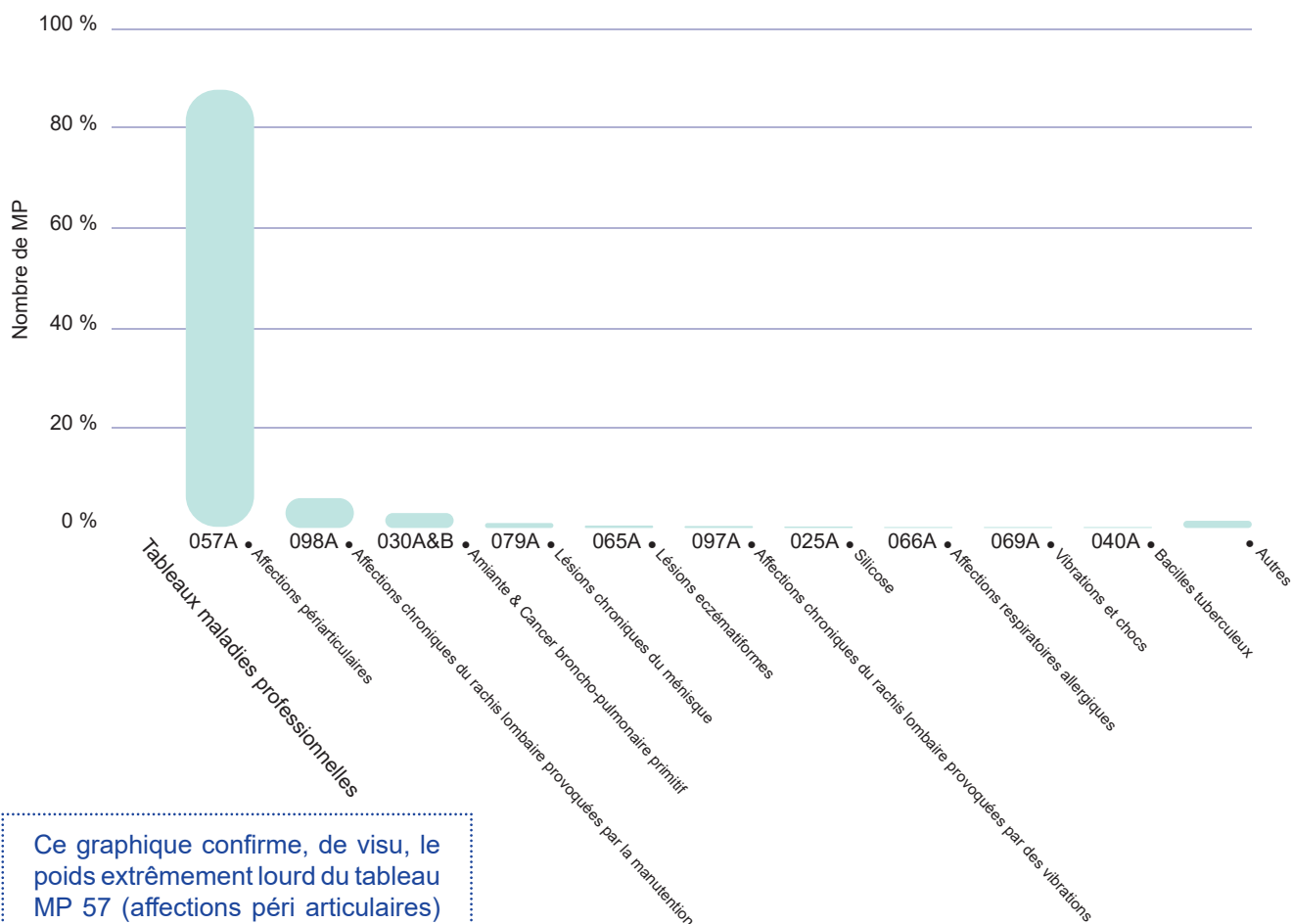


L'année 2019 se caractérise par :

- ▼ - 6,5 % pour le nombre de maladies professionnelles en 1^{er} versement
- ▲ + 15,4 % du nombre de maladies professionnelles avec IP
- ▲ + 1,3 % pour le nombre de journées perdues.

Évolution des principales maladies professionnelles

Nous pouvons constater, à l'image des années précédentes, que les tableaux 57 et 98 représentent 89 % du volume de maladies professionnelles en 1^{er} versement.

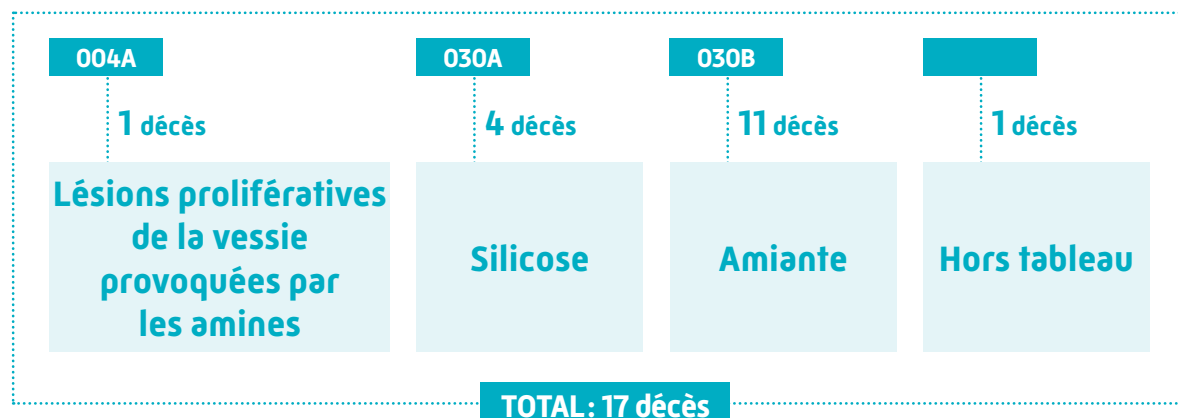


Ce graphique confirme, de visu, le poids extrêmement lourd du tableau MP 57 (affections péri articulaires) sur la région Bretagne.

Les maladies professionnelles par tableau

	2016	2017	2018	2019
001A Affections dues au plomb et à ses composés		1		4
004A Benzène		1		2
006A Rayonnements ionisants		1	1	
008A Ciments	4	1	3	5
010A Ulcérations et dermites provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins, le chromate de zinc et le sulfate de chrome			1	2
010B Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins			1	
010T Affections respiratoires provoquées par l'acide chromique, les chromates et bichromates alcalins ou alcalinoterreux ainsi que par le chromate de zinc			1	1
015A Affections provoquées par les amines aromatiques, leurs sels et leurs dérivés				1
015B Affections de mécanisme allergique amines aromatiques, sels et dérivés	1	1	1	2
015T Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines	3	2	3	2
016B Affections provoquées par les goudrons de houille	1		3	5
019A Spirochétoses		1		
025A Silicose	21	24	11	23
030A Amiante	87	86	69	86
030B Cancer broncho-pulmonaire primitif	55	47	43	43
036A Huiles minérales de synthèse		2	1	4
036B Affections provoquées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse				1
037A Affections cutanées professionnelles causées par les oxydes et les sels de nickel			1	
040A Bacilles tuberculeux	3	3	7	3
042A Surdit�	9	16	6	11
043A Formol				1
044B Affections consécutives au travail de fond dans les mines de fer		1		
045A Infections d'origine professionnelle par les virus de l'hépatite A, B, C, D et E		2		
047A Bois	6	7	4	7
051A Résines époxydiques		1	1	1
057A Affections périarticulaires	3 072	2 997	3 150	2 906
062A Isocyanates organiques	2	1	3	1
063A Affections provoquées par les enzymes		1		
065A Lésions eczématoïdes	11	24	18	12
066A Affections respiratoires allergiques	7	9	8	6
066B Pneumopathies d'hypersensibilité		1		
068A Tularémie				1
069A Vibrations et chocs	5	2	8	6
070A Affectations professionnelles provoquées par le cobalt et ses composés		1		
076A Maladies infectieuses (hôpitaux)	13	7	3	1
077A Périonyx et onyxis		1	2	
079A Lésions chroniques du ménisque	31	30	35	41
080A Kératoconjunctivites virales				1
082A Affections provoquées par le méthacrylate de méthyle		1		
084A Solvants organiques liquides	1			
088A Rouget du porc (Erysipéloïde de Baker-Rosenbach)		1		
097A Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations	13	27	14	17
098A Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention	202	206	206	152
Autre Attente de reconnaissance, hors tableaux	24	48	52	72
	3 675	3 571	3 656	3 420

Les maladies professionnelles traduites par un décès

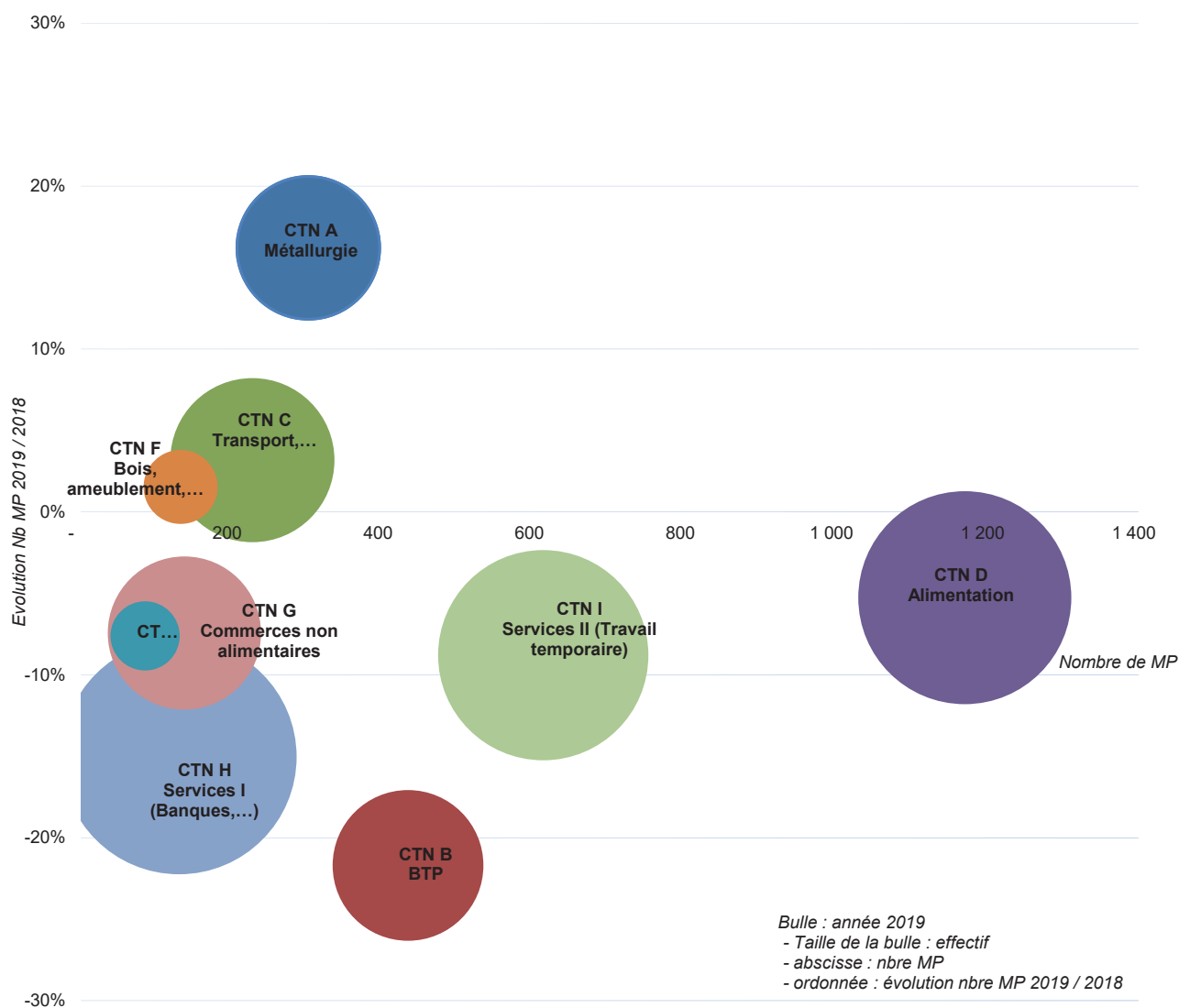


Évolution du nombre de maladies professionnelles par CTN

CTN	Nombre de maladies professionnelles
A Métallurgie	301
B Bâtiment et Travaux Publics	433
C Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	227
D Alimentation	1170
E Chimie, caoutchouc, plasturgie	85
F Bois, ameublement, papier-carton, textiles, vêtement, cuirs et peaux et pierres et terres à feu	132
G Commerces non alimentaires	137
H Services I	130
I Services II	612
TOTAL DES CTN A À I	3 227
Z Autres catégories dont bureaux	193
TOTAL	3 420

Il est à noter que 34 % des maladies professionnelles sont dans le CTN D alors que l'effectif salarié du secteur ne représente que 18 % de l'effectif total.

Comparaison du nombre de MP et évolution entre 2018 et 2019 par CTN



ZOOM SUR LES TROUBLES MUSCULO-SQUELETTIQUES (TMS)

Évolution du nombre de maladies professionnelles liées aux TMS



MP 57A - 69A - 79A - 97A - 98A	2016	2017	2018	2019
Nombre de TMS ayant donné lieu à un 1 ^{er} versement	3 323	3 262	3 413	3 122
Nombre de TMS incapacité permanente	737	789	799	897
Nombre de décès	-	-	-	-
Nombre de journées perdues	783 119	759 469	837 118	842 490



Sous le terme TMS sont agrégés les tableaux de maladies professionnelles suivants :

057A	Affections périarticulaires
069A	Vibrations et chocs
079A	Lésions chroniques du ménisque
097A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations
098A	Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention

En moyenne, le nombre de journées perdues pour une MP TMS est de l'ordre de 270 jours.

Évolution du nombre de maladies professionnelles TMS par CTN

CTN	Nombre de TMS
A Métallurgie	252
B Bâtiment et Travaux Publics	383
C Transports, eau, gaz, électricité, livre et communication	211
D Alimentation	1155
E Chimie, caoutchouc, plasturgie	79
F Bois, ameublement, papier-carton, textiles, vêtement, cuirs et peaux et pierres et terres à feu	108
G Commerces non alimentaires	120
H Services I	115
I Services II	578
TOTAL DES CTN A À I	3 001
Z Autres catégories dont bureaux	121
TOTAL	3 122

Ce dernier tableau confirme l'importance des TMS pour le CTN D (alimentation).



Les définitions et règles de calcul des indicateurs statistiques

L'accident du travail



Article L411-1 du Code de la sécurité sociale

« Est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant, à quelque titre ou en quelque lieu que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ».



L'accident de trajet

Article L411-2 du Code de la sécurité sociale

« Est également considéré comme accident du travail, [...] l'accident survenu à un travailleur [...], pendant le trajet d'aller et de retour, entre :

- la résidence principale, une résidence secondaire présentant un caractère de stabilité ou tout autre lieu où le travailleur se rend de façon habituelle pour des motifs d'ordre familial et le lieu du travail. Ce trajet peut ne pas être le plus direct lorsque le détour effectué est rendu nécessaire dans le cadre d'un covoiturage régulier ;
- le lieu du travail et le restaurant, la cantine ou, d'une manière plus générale, le lieu où le travailleur prend habituellement ses repas, et dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné pour un motif dicté par l'intérêt personnel et étranger aux nécessités essentielles de la vie courante ou indépendante de l'emploi ».



La maladie professionnelle

« Une maladie est "professionnelle" si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique ou biologique, ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle ».

Article L461-1 du Code de la sécurité sociale

« Est présumée d'origine "professionnelle" toute maladie désignée dans un tableau de maladies professionnelles et contractée dans les conditions mentionnées à ce tableau.

Si une ou plusieurs conditions tenant au délai de prise en charge, à la durée d'exposition ou à la liste limitative des travaux ne sont pas remplies, la maladie telle qu'elle est désignée dans un tableau de maladies professionnelles peut être reconnue d'origine professionnelle lorsqu'il est établi qu'elle est directement causée par le travail habituel de la victime.

Peut être également reconnue d'origine professionnelle une maladie caractérisée non désignée dans un tableau de maladies professionnelles lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle entraîne le décès de celle-ci ou une incapacité permanente d'un taux évalué [...] ».





L'incapacité temporaire (IT)

C'est une incapacité consécutive à un accident du travail, de trajet ou à une maladie professionnelle occasionnant un arrêt de travail d'au moins 24 heures en sus du jour où s'est produit l'accident.

L'incapacité permanente partielle (IPP)

C'est une incapacité consécutive à un accident du travail, de trajet ou à une maladie professionnelle entraînant l'attribution d'une indemnité en capital si elle est inférieure à 10 % ou d'une rente si elle est supérieure ou égale à 10 %.



L'indice de fréquence (IF)



L'indice de fréquence des accidents avec arrêt représente le nombre d'accidents avec arrêt rapporté à 1 000 salariés.

$$\text{Indice de fréquence} = \frac{\text{Nombre d'accidents avec arrêt}}{\text{Nombre de salariés}} \times 1\,000$$

Le Taux de gravité

Le taux de gravité représente 1 000 fois le nombre de journées perdues rapporté au nombre d'heures travaillées.

$$\text{Taux de gravité} = \frac{\text{Nombre de journées perdues}}{\text{Nombre d'heures travaillées}} \times 1\,000$$





Répartition des accidents du travail par code Nomenclature d'Activité Française (NAF)

Ces tableaux présentent les éléments statistiques concernant la sinistralité de l'année 2019, pour le risque accident de travail suivant la Nomenclature d'Activités Française (NAF).

NAF Classe 1	NAF Classe 2	Libellé NAF	Nb de SE	Effectif	Nb d'AT	Nb D'AT avec IP	Nb D'AT mortels	Indice IF
A	AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE							
	01	Culture et production animale, chasse et services annexes	26	61	7			114,75
	02	Sylviculture et exploitation forestière						
	03	Pêche et aquaculture	111	283	9			31,80
B	INDUSTRIES EXTRACTIVES							
	08	Autres industries extractives	146	1194	48	6	1	40,20
C	INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE							
	10	Industries alimentaires	3 060	60 241	3 105	106		51,54
	11	Fabrication de boissons	80	592	19			32,09
	13	Fabrication de textiles	112	699	35	1		50,07
	14	Industrie de l'habillement	80	1 520	27	2		17,76
	15	Industrie du cuir et de la chaussure	36	592	10	1		16,89
	16	Travail du bois et fabrication d'articles en bois et en liège, à l'exception des meubles; fabrication d'articles en vannerie et sparterie	268	3 452	289	12	1	83,72
	17	Industrie du papier et du carton	49	2 379	87	4		36,57
	18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	261	2 765	78	5		28,21
	20	Industrie chimique	138	6 751	162	7	2	24,00
	21	Industrie pharmaceutique	16	994	23	1		23,14
	22	Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	202	8 130	347	11		42,68
	23	Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques	359	3 817	249	7		65,23
	24	Métallurgie	25	1 304	65	1		49,85
	25	Fabrication de produits métalliques, à l'exception des machines et des équipements	693	11 111	620	18	1	55,80
	26	Fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques	113	8 306	73	3		8,79
	27	Fabrication d'équipements électriques	69	2 341	63	1		26,91
	28	Fabrication de machines et équipements n.c.à.	313	8 504	367	7		43,16
	29	Industrie automobile	117	6 505	146	5	1	22,44
	30	Fabrication d'autres matériels de transport	120	3 506	118	5		33,66
	31	Fabrication de meubles	256	1 637	83	6		50,70
	32	Autres industries manufacturières	334	3 662	90	3		24,58
	33	Réparation et installation de machines et d'équipements	1 028	10 386	368	7	1	35,43

D PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ, DE VAPEUR ET D'AIR CONDITIONNÉ								
	35	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	234	3 541	4		1,13	
E PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU ; ASSAINISSEMENT, GESTION DES DÉCHETS ET DÉPOLLUTION								
	36	Captage, traitement et distribution d'eau	102	1 922	39	1	20,29	
	37	Collecte et traitement des eaux usées	84	544	25	2	45,96	
	38	Collecte, traitement et élimination des déchets ; récupération	315	4 007	257	9	64,14	
	39	Dépollution et autres services de gestion des déchets	21	246	23	2	93,50	
F CONSTRUCTION								
	41	Construction de bâtiments	969	6 190	408	13	65,91	
	42	Génie civil	395	6 778	239	11	35,26	
	43	Travaux de construction spécialisés	14 575	64 411	5 155	209	80,03	
G COMMERCE ; RÉPARATION D'AUTOMOBILES ET DE MOTOCYCLES								
	45	Commerce et réparation d'automobiles et de motocycles	3 639	21 111	773	26	36,62	
	46	Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles	4 469	38 977	1 376	46	4	35,30
	47	Commerce de détail, à l'exception des automobiles et des motocycles	14 110	78 455	2 770	83	1	35,31
H TRANSPORTS ET ENTREPOSAGE								
	49	Transports terrestres et transport par conduites	2 100	33 991	2 213	120	6	65,11
	50	Transports par eau	58	720	9		12,50	
	51	Transports aériens	14	616	40		64,94	
	52	Entreposage et services auxiliaires des transports	510	9 111	674	13	73,98	
	53	Activités de poste et de courrier	299	5 854	320	15	54,66	
I HÉBERGEMENT ET RESTAURATION								
	55	Hébergement	1 782	11 866	384	14	32,36	
	56	Restauration	9 402	35 371	1 364	25	38,56	
J INFORMATION ET COMMUNICATION								
	58	Édition	262	6 010	31	3	1	5,16
	59	Production de films cinématographiques, de vidéo et de programmes de télévision ; enregistrement sonore et édition musicale	325	692	6			8,67
	60	Programmation et diffusion	71	462	7			15,15
	61	Télécommunications	111	5 213	47	1		9,02
	62	Programmation, conseil et autres activités informatiques	984	14 235	18			1,26
	63	Services d'information	102	1 754	8			4,56



K ACTIVITÉS FINANCIÈRES ET D'ASSURANCE							
64	Activités des services financiers, hors assurance et caisses de retraite	2 253	16 095	81	6	1	5,03
65	Assurance	324	3 664	24	1		6,55
66	Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance	2 009	6 860	24			3,50
L ACTIVITÉS IMMOBILIÈRES							
68	Activités immobilières	2 365	10 820	238	7		22,00
M ACTIVITÉS SPÉCIALISÉES, SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES							
69	Activités juridiques et comptables	1 710	11 954	34	1		2,84
70	Activités des sièges sociaux; conseil de gestion	1 934	9 538	129	2	1	13,52
71	Activités d'architecture et d'ingénierie; activités de contrôle et analyses techniques	2 536	15 027	173	15	1	11,51
72	Recherche-développement scientifique	152	3 518	27	2	1	7,67
73	Publicité et études de marché	390	3 583	63	6		17,58
74	Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques	458	1 828	16			8,75
75	Activités vétérinaires	343	1 468	36	2		24,52
N ACTIVITÉS DE SERVICES ADMINISTRATIFS ET DE SOUTIEN							
77	Activités de location et location-bail	599	4 063	160	8		39,38
78	Activités liées à l'emploi	1 808	47 688	4 063	133	5	85,20
79	Activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes	378	1 848	10			5,41
80	Enquêtes et sécurité	167	4 124	120	9	1	29,10
81	Services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager	2 049	13 835	923	38	1	66,71
82	Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises	1 306	8 043	106	4		13,18
O ADMINISTRATION PUBLIQUE							
84	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire	1 809	60 581	826	40		13,63
P ENSEIGNEMENT							
85	Enseignement	3 212	20 880	361	10	1	17,29
Q SANTÉ HUMAINE ET ACTION SOCIALE							
86	Activités pour la santé humaine	4 027	48 534	1 443	38		29,73
87	Hébergement médico-social et social	876	25 534	1 914	52	2	74,96
88	Action sociale sans hébergement	1 751	32 456	2 162	56		66,61

R	ARTS, SPECTACLES ET ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES						
90	Activités créatives, artistiques et de spectacle	1300	2140	34	2	1	15,89
91	Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles	118	595	14			23,53
92	Organisation de jeux de hasard et d'argent	21	664	18			27,11
93	Activités sportives, récréatives et de loisirs	3313	7857	549	4		69,87
S	AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES						
94	Activités des organisations associatives	3238	11083	150	10		13,53
95	Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques	310	1805	46	2		25,48
96	Autres services personnels	3568	9714	261	10		26,87
	Non classé	2860	-	306	32	2	
TOTAL		110 129	888 608	36 989	1302	46	

Notes



Carsat Bretagne
Direction des risques professionnels
236 rue de Châteaugiron
35030 Rennes Cedex 9

3679 Service gratuit
+ prix appel

carsat-bretagne.fr